

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE
Commune de
PAULHAN

Séance du 5 Juin 2026

N° 2026/06/002

Date de la convocation	29/05/2026
	<u>Votes : 27</u>
Présents : 23	Pour : 27
Absents : 4	Contre : 0
Représentés : 4	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six et le vendredi 5 juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans la salle du conseil municipal à dix-huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO.

Etaient présents : Claude VALERO, Jean-Pierre BOUTONNIER-BOUSQUET, Christine RICARD, Grégory GUERIN, Isabelle GAVINET, Vincent BONSIGNORI, Sophie ROYON, Marcel LAMBERT, Hélène DAVIT, Léon JAURION, Jacky DUMOUCHEL, Martine BONNET, Véronique CAMPOY, Stéphane NEGRE, Mylène BOUISSON, Brice LENTEHERIC, Cécile MARCHESE, Julia PEREZ, Isabelle RAMEL, Jean-Claude ROUSSÉ, Aleksandra DJUROVIC, Mohamed NOUGOUM, Mélisa MARTINEZ

Etaient Absents : Véronique PONCE, Gilbert ESCOURBIAC, Jérôme GAUTRON, Carine BALP-COSTAL

Procurations :

- Véronique PONCE à Sophie ROYON
- Gilbert ESCOURBIAC à Jacky DUMOUCHEL
- Jérôme GAUTRON à Hélène DAVIT
- Carine BALP-COSTAL à Isabelle RAMEL

Objet : Régie générale de recettes – tarification manifestation « repas républicain »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies communales en application de l'article L.2122-22 al.7 du CGCT

Vu la délibération du conseil municipale en date du 5 juin 2026 fixant les tarifs applicables à la régie de recettes « fêtes et cérémonies »

Vu l'arrêté du Maire n°2019-003 du 2 avril 2019 instituant une régie générale de recettes « fêtes, cérémonies, droits de photocopies et relevés cadastraux

Vu l'arrêté du Maire n°2025-006 du 10 juin 2025 modifiant la régie de recettes « fêtes et cérémonies, droits de photocopies et relevés cadastraux » en régie générale de recettes « fêtes et cérémonies »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour la vente des tickets repas pour la manifestation « repas républicain ». Cette délibération fixe le prix du repas républicain à 10 € par personne (gratuit pour les moins de 12 ans).

La commune encaissera des sommes via la régie générale de recettes, en échange de tickets sur papier blanc avec une écriture de couleurs différentes en fonction des tarifs de la délibération du 5 juin 2026.

INTITULE MANIFESTATION	TARIFS	COULEURS TICKETS
Repas républicain	10, 00 €	Violet

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix

- **ADOpte** la tarification pour la manifestation « repas républicain »
- **AUTORISE** l'encaissement des sommes via la régie générale de recettes « fêtes et cérémonies »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Claude VALERO

